



**Syndicat des professeurs  
et des professeures**  
Université du Québec à Trois-Rivières

**PROCÈS-VERBAL DE LA 331<sup>e</sup> RÉUNION  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR  
Jeudi 9 avril 2020 à 13h  
Plateforme ZOOM  
(CS331-09-04-2020)**

<b>Départements</b>	<b>Délégué.es</b>	<b>Présence / Absence</b>
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Biologie médicale	Carole Lavoie	P
Chimie, biochimie et physique	Pierre Bénard	A
Chimie, biochimie et physique	Emmanuel Milot	A
Chiropratique	Christian Linard	P
Chiropratique	Marcel Veilleux	P
Ergothérapie	Noémie Cantin	P
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P
Finance et économie	Michaël Farrell	P
Génie chimique	James Agbébavi	P
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Demagna Koffi	P
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Lucie Guillemette	A
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'homme	P
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	A
Mathématiques et informatique	Boucif Amar Bensaber	P
Mathématiques et informatique	François Meunier	P
Orthophonie	Jessica Lesage	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Philosophie et arts	Marie-Josée Plouffe	P
Psychoéducation	Lyne Douville	P
Psychoéducation	Charles Viau-Quesnel	A
Psychologie	Sylvain Sirois	P
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences de l'activité physique	Virginie Blanchette	P
Sciences de l'activité physique	Charles Tétreau	P
Sciences de l'éducation	Sonia El-Euch	P
Sciences de l'éducation	Ghyslain Parent	A
Sciences de l'environnement	Denis Gratton	P
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	P
Sciences humaines	Julien Prud'Homme	P
Sciences infirmières	Lyne Cloutier	A
Sciences infirmières	Éric Ahern	P

Président 2018-2019	Ismail Biskri	P
<b>Comité exécutif</b>	<b>Officiers</b>	<b>Présence / Absence</b>
Gilles Bronchti	Président	P
Marty Laforest	VPRT	P
Andrea Bertolo	VPAS	P
Georges Abdul-Nour	VPAU	P
Marianne Paul	VPSC	P
Sylvain Beaudry	Trésorier	P
Marc André Bernier	Secrétaire	P

### **Employé.es**

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail  
François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

#### **CS331-09-04-2020-01 Mot de bienvenue du président**

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.es et il les remercie de leur présence.

#### **CS331-09-04-2020-02 Vérification du quorum et avis de convocation**

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégué.es syndicaux, prévu à l'article 12.4 g) des statuts du SPPUQTR, est atteint.

#### **CS331-09-04-2020-03 Désignation d'une présidence d'assemblée**

Le président invite les délégué.es à désigner le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, à titre de président d'assemblée. Les délégué.es acquiescent à la proposition du président.

#### **CS331-09-04-2020-04 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'une présidence d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Covid-19
  1. État de la situation
  2. Démarches de l'exécutif syndical
  3. Sondage
6. Session d'été
7. Rapport du comité des relations de travail
8. Vie syndicale
  1. Assemblée générale

2. Comité exécutif
9. Affaires budgétaires
  1. Taux de cotisation syndicale 2020-2021
  2. Prévision des produits et des charges 2020-2021
10. Date de la prochaine rencontre : à déterminer
11. Clôture de la réunion

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 331<sup>e</sup> réunion du conseil syndical ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 331<sup>e</sup> réunion du conseil syndical du 9 avril 2020.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

## **CS331-09-04-2020-05 Covid-19**

### **1- État de la situation**

Le président d'assemblée demande au président du Syndicat de présenter le point.

Le président mentionne qu'il demeure beaucoup de variables inconnues à la fois pour le Syndicat et pour l'administration. La convention collective sera respectée, mais la situation requiert de la souplesse pour parvenir, selon les cas, à des accords. Pour le moment, l'administration fait preuve d'une bonne écoute et de compréhension. Des discussions ont lieu et portent sur les conditions de travail, dans un contexte où il importe de souligner qu'il y a une différence appréciable entre modifier un cours et transformer celui-ci dans le cadre d'une formation à distance. La CDDD travaille actuellement sur la grille de cours avec un échéancier serré.

Les délégué.es échangent sur les différents problèmes et solutions qui pourraient être apportées pour faciliter le passage des cours en présentiel en cours à distance sans affecter la convention collective; on pourrait convenir de lettres d'entente le cas échéant. D'autres discussions concernent une forme de reconnaissance que l'administration pourrait accorder aux professeur.es qui doivent modifier leur cours.

Concernant les stages, le président d'assemblée indique qu'il n'y en aura pas pour la session d'été, même si certains d'entre eux pourraient tout de même être offerts si certains critères sont respectés. Pour l'automne, il est encore trop tôt pour le savoir.

Le président du Syndicat poursuit en soulignant qu'il est en contact avec l'AGE UQTR pour discuter des perturbations causées par la formation à distance.

Un courriel de la vice-rectrice aux études et à la formation, reçu durant la réunion, est acheminé aux délégué.es concernant les directives pour la

planification des activités de la session d'été 2020. La tenue d'une autre réunion du conseil syndical, à brève échéance, est demandée pour en discuter.

## **2- Démarches de l'exécutif syndical**

Le président d'assemblée résume les démarches entreprises par le comité exécutif depuis le début du confinement et le décret gouvernemental sur la fermeture des universités.

### ***La reprise des activités d'enseignement***

La souplesse et l'autonomie sont les deux principes que le comité exécutif fait prévaloir au nom de la liberté académique.

### ***Les relations de travail***

Tenu le 26 mars, un Comité des relations de travail conjoint, spécial et virtuel, a permis d'aborder les nombreux problèmes que posent les délais et échéances prévus à la convention collective : échéances relatives au processus (a) d'évaluation des besoins en vue de la répartition des postes pour l'année 2021-2022 (article 9) ; (b) d'embauche des professeures (article 9) ; de répartition des tâches pour l'année 2020-2021 (article 10) ; (c) d'approbation des perfectionnements / sabbatiques (article 14) ; et (d) d'évaluation des professeurs.

### ***Notre soutien à nos étudiant.e.s***

Le comité exécutif a résolu de contribuer à la hauteur de 5 000 \$ d'ici la fin du mois de mars et d'un autre 5 000 \$ en avril au fonds d'urgence dédié aux étudiants en situation de vulnérabilité financière mis en place par la Fondation de l'UQTR et les deux associations générales étudiantes.

### ***La vie syndicale***

Le comité exécutif a résolu de reporter la tenue de l'Assemblée générale du 2 avril, tout comme des élections destinées à pourvoir les postes de quatre membres du comité exécutif.

## **3- Sondage**

Le président d'assemblée demande au VPAU de présenter le point.

Le VPAU présente une synthèse du sondage effectué du 27 mars au 3 avril 2020 par consultation électronique (BIQ) auprès des 475 professeur.es figurant sur la liste d'envoi de l'UQTR. Le nombre de répondants s'élève à 236, soit un taux de participation de 49,68 %.

Les délégué.es échangent sur les résultats et les interprétations à leur donner.

Le VPAU signale qu'une nouvelle consultation sera faite pour connaître les impacts pour les professeur.es qu'aura la formation à distance. Il indique que l'AGE UQTR tiendra aussi une consultation similaire.

Dans les jours qui précèdent cette réunion, le comité exécutif a fait parvenir aux délégué.es un questionnaire pour connaître l'état de la situation dans les départements au seuil de la session d'été.

Les délégué.es sont appelé.es à présenter l'état de la situation dans leur département respectif.

Le président résume les propos. Il faut tenir compte de la modulation des tâches pour ne pas se retrouver en dette de cours. Les 15, 17 et 20 avril auront lieu trois rencontres avec l'administration pour convenir d'une lettre d'entente afin de baliser les critères. Le Syndicat s'assurera d'avoir une répartition des tâches évolutive avec une assurance pour les trois prochaines sessions. À la fin de l'année, aucun professeur ne devra être pénalisé.

### **CS331-09-04-2020-07      Rapport du comité des relations de travail**

Le président d'assemblée invite la VPRT à présenter le point.

Le VPRT fait le point sur les dossiers en cours.

#### **Grief sur les conséquences du lock-out**

La direction a proposé à l'automne dernier d'offrir de payer en partie le RRUQ en guise de compensation. Le 14 octobre, le Syndicat a refusé.

Le 25 octobre avait lieu la première journée d'audience consacrée exclusivement sur la manière d'administrer la preuve. Ce n'est que le 8 mars que l'arbitre a rendu la décision, en faveur du Syndicat, sur l'administration de la preuve. Le Syndicat a alors manifesté son souhait de reprendre les discussions pour parvenir à un règlement.

En raison du confinement, dû à la pandémie, l'audience prévue le 23 mars fut annulée, ainsi que les trois prochaines prévues en avril.

#### **Échéances relatives au processus d'évaluation des besoins en vue de la répartition des postes pour l'année 2021-2022 (art. 8)**

Maintien de l'échéance du 30 juin pour le dépôt des demandes officielles de postes par les départements. Nous ne sommes pas fermés à modifier cette date, au besoin.

#### **Échéances relatives au processus d'embauche des professeures (art. 9)**

Au 26 mars, certains départements n'avaient toujours pas remis leurs rapports de justification des candidatures retenues ou les résolutions départementales les approuvant. Lettre d'entente à venir (*a posteriori*). L'embauche au 1<sup>er</sup> juin est, en principe, maintenue.

#### **Échéances relatives au processus d'approbation des perfectionnements /sabbatiques (art. 14)**

Certains professeur.es dont la sabbatique commence le 1<sup>er</sup> juin ne pourront pas partir. Ils et elles devront modifier leur projet et faire approuver les modifications par leur assemblée départementale et les autres instances. Il a été souligné l'importance d'avoir de la souplesse dans les politiques de remboursements, notamment concernant les frais de déplacement.

### Autres délais et échéances

Nous demandons la suspension des délais pour le dépôt de griefs jusqu'à notre prochaine rencontre. La direction n'est pas contre, mais elle demande un temps pour nous répondre.

### **CS331-09-04-2020-08 Vie syndicale**

Le président d'assemblée fait état de la réflexion du comité exécutif concernant l'organisation de l'assemblée générale statutaire et des élections.

Il rappelle que le 23 janvier 2020, le Conseil syndical fixait la date de l'Assemblée générale statutaire au jeudi 2 avril 2020. Lors d'une conférence de presse tenue le 13 mars 2020, le premier ministre du Québec a décrété la fermeture des universités québécoises. Le comité exécutif, à sa réunion virtuelle du 16 mars, a résolu de repousser à l'automne la tenue de l'assemblée générale statutaire.

- CONSIDÉRANT les Statuts du Syndicat;  
CONSIDÉRANT la COVID-19 et la fermeture de l'UQTR;  
CONSIDÉRANT la résolution du conseil syndical CS330-23-01-2020-08 déterminant la date de l'Assemblée générale statutaire;  
CONSIDÉRANT l'impossibilité de tenir l'assemblée générale statutaire le 2 avril;  
CONSIDÉRANT les explications du secrétaire du Syndicat;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Marie-Josée Plouffe, du Département de philosophie et des arts, il est résolu :

De repousser à l'automne la tenue de l'assemblée générale statutaire.

Un délégué demande un amendement à la proposition, il veut ajouter : *et de la tenir le plus rapidement possible.*

La professeure Marie-Josée Plouffe, du Département de philosophie et des arts, appuie la proposition d'amendement.

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Marie-Josée Plouffe, du Département de philosophie et des arts, il est résolu :

De repousser à l'automne la tenue de l'assemblée générale statutaire et de la tenir le plus rapidement possible.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition amendée adoptée à l'unanimité.

Les délégué.es discutent des diverses possibilités qui s'offrent au Syndicat pour respecter ses Statuts. Les délégué.es demandent de consulter le procureur du Syndicat et d'avoir son avis sur l'aspect légal entourant la décision de repousser la tenue de l'assemblée générale statutaire. Une réunion extraordinaire du conseil syndical pourra se tenir le jeudi 16 avril.

Le président d'assemblée invite le trésorier à présenter le point.

### 1. Taux de cotisation syndicale 2020-2021

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale actuel (1,5 %);

CONSIDÉRANT l'engagement pris par le comité exécutif de stabiliser le taux de cotisation syndicale;

CONSIDÉRANT les explications du trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu:

De maintenir, pour l'année 2020-2021, la cotisation syndicale à 1,5 % de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

### 2. Prévision des produits et des charges 2020-2021

Le trésorier rappelle qu'il a préparé les prévisions des produits et des charges pour l'année 2020-2021 avec l'hypothèse d'un maintien du taux de cotisation syndicale à 1,5 %. Le prochain budget 2020-2021 prévoit des produits d'environ 920 000 \$ et des charges prévues à 870 000 \$. Un budget révisé sera présenté à l'assemblée générale de septembre 2020.

Un délégué demande si le conseil syndical pourrait accorder au comité exécutif une marge de manœuvre de 10 000 \$ pour bonifier le Fonds d'urgences pour les étudiants lorsqu'il le jugera utile. Le cas échéant, le comité exécutif pourra consulter le conseil syndical. Dans la situation actuelle, il n'y a pas que les étudiants qui ont des besoins, divers autres employé.es se retrouvent en situation de précarité financière. Le comité exécutif observera les divers besoins, les solutions mises en place et les demandes exprimées.

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Marie-Josée Plouffe, du Département de philosophie et des arts, il est résolu:

D'adopter les prévisions des produits et des charges pour l'année 2020-2021, telles qu'annexées à la présente résolution.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

**CS331-09-04-2020-10      Date de la prochaine réunion**

Les délégué.es demandent à tenir une réunion extraordinaire du conseil syndical le 16 avril 2020 pour discuter de l'évolution de la situation et décider officiellement du moment de l'organisation de l'assemblée générale statutaire et des élections, à la lumière de l'avis du procureur du Syndicat.

**CS331-09-04-2020-11      Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 08.

Président

Secrétaire

---

Marc André Bernier  
Secrétaire du Syndicat

---

François Landry  
Conseiller aux affaires universitaires